

Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) Lancement du programme et sélection des quartiers bénéficiaires

Le nouveau programme de renouvellement urbain portant sur la période 2014-2024 concerne les 200 quartiers prioritaires de la politique de la ville les plus en difficulté, dits « d'intérêt national », et 200 quartiers dits « d'intérêt régional ».

Le programme a pour objet de faire bénéficier lesdits quartiers de subventions d'un montant total d'environ cinq milliards d'euros délivrées par l'ANRU.

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) vient de sélectionner les 200 quartiers d'intérêt national, ainsi que 55 quartiers parmi les 200 quartiers d'intérêt régional, qui bénéficieront du nouveau programme de renouvellement urbain sur la période 2014-2024. 58 quartiers sont concernés en Ile-de-France. La liste de ces quartiers est annexée en pièce jointe.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le bénéfice de la TVA à taux réduit de 5,5 % pour l'accession sociale à la propriété en zones ANRU, sous certaines conditions, s'applique de la même manière pour l'ensemble des nouveaux quartiers prioritaires. Pour plus d'informations, cliquez sur le lien direct sur le site internet de l'ANRU :

<http://www.anru.fr/index.php/fre/Accession-en-zones-ANRU>

Contact : Assistance juridique, 01 40 55 10 71